

Compte rendu

Ordre du jour :

1. Délégation Eclairage public au SDEV
2. Budget général - Décision modificative n°1
3. Tarification des services péri et extrascolaires
4. Accueil des gens du voyage
5. Vente de matériel
6. Location d'un local à destination de bureau 6 Rue du Dr Louvard
7. Adhésion au service de RGPD du CDG54 et nomination d'un DPD

- *Tous les membres du conseil municipal sauf Anne-Marie FERRAZZINI (excusée) et Alexandre RUF (absent) soit 17 votants*
- *Marie-Odile NOEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance*
- *Le Compte rendu du dernier conseil municipal du 12 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité*



1. Délégation de la Compétence éclairage public au SDEV

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V)*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la délégation de la compétence optionnelle « ECLAIRAGE PUBLIC », investissement et maintenance pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022

Vu les statuts du SDEV

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 06/12/2017,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du SDEV lors de la séance du 31/01/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DELEGUE la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE, au SDEV pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- INDIQUE que la commune ne dispose pas d'un contrat de maintenance en cours



2. Budget général – Décision modificative

Suite à une erreur de d'écriture, le besoin en investissement indiqué dans la délibération a été reportée différemment lors du vote du budget (109 646.90 € à la place de 109 173.35 €). Il convient donc de prendre une décision modificative.

Par ailleurs, la commune a été victime de plusieurs sinistres, il convient donc d'augmenter de 6000 € les comptes de dépenses et recettes imprévues

Enfin, les montants des reprises des véhicules sont connus. Il convient donc de prévoir les recettes au compte 024 « produits des cessions d'immobilisation » pour un montant de 5100 € et d'équilibrer par le compte 21571 « matériel roulant »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Diminue les crédits affectés au R 1068 de 473.55 €
- Diminue les dépenses imprévues d'investissement au D 020 de 473.55 €
- Augmente les crédits du compte D 678 de 6000 €
- Augmente les crédits du compte R 778 de 6000 €
- Augmente les crédits au compte R 024 de 5100 €
- Augmente les crédits au compte D 21571 de 5100 €

☞★★★★★★☞

3. Tarification services péri et extrascolaires

Les services d'accueil péri et extrascolaires sont ouverts les soirs en temps périscolaire jusqu'à 18h30 et durant les vacances jusqu'à 18h15.

Régulièrement des parents récupèrent leur(s) enfant(s) après cette heure d'où des charges supplémentaires pour la commune.

Il est proposé de créer un nouveau tarif en vue d'inciter les parents à reprendre leurs enfants à l'heure. Monsieur le Maire propose que la prestation soit facturée à raison de 4 € par quart d'heure de retard et par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un service « retard »

FIXE le prix unitaire du service à 4 € par quart d'heure de retard et par enfant.

☪★★★★★★☪

4. Accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire rappelle que des gens du voyage s'installent régulièrement sans son autorisation sur les terrains à proximité du stade de football de Nomexy

Lors de négociations, la commune perçoit de l'argent lié aux frais générés par cet accueil non désiré. Les gens du voyage indemnisent la commune à raison de 20 € par semaine et par foyer plus les éventuelles dégradations (remplacement du cadenas du portail d'entrée du stade : 30 €)

Monsieur le Maire propose que les sommes collectées soient inscrites au compte 70878 – Remboursement de frais par d'autres redevables

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à émettre des titres de recettes sur la base d'une indemnisation fixée à 20 € par semaine et par foyer auxquels s'ajoutent les éventuels frais liés aux dégradations sur le budget général au compte 70878

☪★★★★★★☪

5. Vente de matériel

Monsieur le Maire indique que la commune a acquis des vélos pour la police municipale il y a 8 ans qui ont bien peu servis. Monsieur le Maire propose que ces vélos soient cédés à 50 € pièce

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à céder les anciens vélos à un prix de 50 € par vélo

☪★★★★★★☪

6. Location d'un bureau

Le bureau précédemment occupé par l'ADMR situé 6 Rue du Docteur Louvard va prochainement être libéré. Il s'agit d'un espace de 35 m2 composé de deux bureaux.

Monsieur le Maire propose de déterminer un prix de location à 200 € par mois hors charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le loyer à 200 € par mois charges en sus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette location

☪★★★★★★☪

7. Adhésion au service de RGPD du CDG54 et nomination d'un DPD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL DE .

AUTORISE Monsieur le maire à .

- signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Questions diverses :

- Décision d'intention d'aliéner

Monsieur le maire informe , conformément à sa délégation, qu'il a renoncé au droit de préemption pour les parcelles suivantes :

Dat	Lieu	N° de parcelle	Bâti	Non bâti
13/4	71 T, rue de la héronnière	AM 152	x	
11/5	28 rue du gal de Gaulle	AH 318,320 et 44	x	
22/5	8,rue de la barre	AH 318,320 et 44	x	
22/5	17, rue Jacquard	AI 233	x	
30/5	68, rue d'Alsace	AK 82	x	
11/6	33 rue de Lorraine	AC19	x	

- Avancée sur les programmes d'investissement

Monsieur le Maire présente programme des investissements réalisés par la commune. Il précise que la commune a engagé 84 169 .60 € du programme d'investissement

- Bilan de l'opération BIMBI

Monsieur Le Maire rappelle que l'Opération BIMBI est une action menée par le Scot des Vosges centrales dont l'objet est de densifier l'habitat en centre bourg. Concrètement un architecte se déplace gratuitement chez les propriétaires qui souhaitent construire de nouveaux logements sur leur terrain ou aménager leur l'habitat (grange, corps de ferme ...) en vue d'en faire aussi des logements.

Pour l'heure, à l'échelle du périmètre de l'agglomération d'Epinal, 86 projets ont été impulsés dont 33 pour construire des logements neufs, 11 projets mixte et 49 dans l'existant.

Trois propriétaires de la commune ont bénéficié de ce programme sur la commune depuis sa mise en place.

- Présentation de l'aménagement du Rond-point du loup

Un conseiller municipal, ingénieur en espace verts, a fait bénéficier gracieusement de ses services pour présenter un projet d'aménagement du rond-point

Ce programme sera réalisé en octobre. Il a été très bien reçu par les conseillers municipaux car il est original, tout en étant pratique d'entretien .

- Bilan de l'opération de gestion des chats

La commune a décidé en 2017 de conventionner avec l'association ASCA et avec la fondation 30 millions d'amis pour limiter la prolifération de chats errants sur la commune .

Le programme consiste à stériliser les chats errants, à les soigner les chats malades et à organiser les points de nourriture

Concrètement la fondation trente millions d'amis participe à la stérilisation des chats errants soit 17 chats pour un montant de 1220 € . L'association ASCA intervient pour sa part de manière concrète pour faire stériliser les chats, les soigner et assurer le lien avec les habitants de NOMEXY.

La commune a ainsi réglé 673.45 € pour les soins apportés auprès de 15 chats malades.

La convention est prolongée pour une durée d'un an.

- Entraînement des chiens - Association CYNOLOR

L'association, qui propose des séances de dressage de chiens, rencontre des difficultés sur le site actuel (proche du stade) car la place fait défaut et les interactions avec d'autres chiens parasitent les dressages. Monsieur le Maire propose qu'un terrain moyennant entretien soit mis à disposition de l'association sur la zone verte.

- SMIC

Madame GAXATTE , déléguée au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale explique que la plateforme Xdémat devra être utilisée par tous les adhérents d'ici 2020 et que les clés de signature devront être à jour.

Monsieur le Maire précise que la commune a déjà opté pour la plateforme de dématérialisation Xdémat. Cette dernière est conviviale et simple d'utilisation.

La séance est levée à 23 h10